

NÉGO CLASSIFICATION EMPLOYÉS ET CADRES / GRILLE ÉTABLISSEMENTS

ON PREND LES MÊMES ET ON TASSE TOUT !

Le 21 mai, s'est tenue la sixième séance de négociation classification.

La ventilation de l'enveloppe entre les différentes conventions collectives a enfin été présentée par l'employeur, à savoir :

- Montant de **160 millions d'euros** répartis entre :
 - Employés et cadres : **153 millions** (dont les salariés de la grille E, informaticiens et ingénieurs conseils)
 - Agents de Direction : **4 millions**
 - Praticiens Conseils : **3 millions**

À la question **CFDT** de connaître la clé de répartition des montants prévus, l'Ucanss indique que ceux-ci ont été calculés en fonction des moyennes des masses salariales et des effectifs de chaque champ. La **CFDT** considère cet arbitrage entre les 3 classifications, équitable. Pour autant, la **CFDT** revendique l'obtention d'une enveloppe rémunération en plus de l'enveloppe classification afin de séparer les négociations qui s'y rattachent.

Présentation du projet de Grille Établissements (E)

Le repérage sur la grille E –Enjeux spécifiques de repérage identifiés - présentation de la démarche proposée et illustration (11/11)

Les emplois proposés en évolution conduisent à un positionnement des métiers sur un plus grand nombre de niveaux

Proposition de positionnement de différents emplois relevant de ces métiers

Niveaux	1E	2E	3Ea	3Eb	4E	5E	6Ea	6Eb	6Ec	7E	8E	9E	10E	11E	12E
Coefficient de base global	235	240	248	253	262	300	315	340	355	375	410	425	625	715	750
0603 - Infirmier(ère)															
Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat (IDE)															
Infirmier(ère) spécialisé(e)															
Infirmier(ère) de coordination IDEC - Infirmier(ère) en pratiques avancées (IPA)															
0602 - Rééducateur(trice)															
Dietéticien(ne) / Intervenant(e) en activités physiques adaptées															
Orthoptiste / Ergothérapeute / Psychomotricien(ne)															
Masseur(se) Kinésithérapeute / Orthophoniste															
0601 - Auxiliaire de soins															
AES															
Aide soignant(e)-AP															

Éléments d'explication de ces propositions d'évolution

Nouveaux Niveaux

0603 - Infirmier(ère)

Passage d'un positionnement des emplois relevant de ce métier sur le seul niveau 6E à un positionnement sur les niveaux 6Ea, 6Eb et 6Ec afin de reconnaître les différents niveaux d'expertise et degrés d'autonomie dans la mise en œuvre des soins et/ou de la conduite des projets de soins. L'expertise et le management pourraient ainsi être reconnus au travers les niveaux proposés

0602 – Rééducateur(trice)

Passage d'un positionnement des emplois sur les deux niveaux 5E et 6E à un positionnement sur les niveaux 5E, 6Ea et 6Eb. Le 3^{ème} niveau 6Eb serait mobilisé pour les emplois de masseur-kinésithérapeute et d'orthophoniste afin de reconnaître la complexité des situations traitées par ces emplois et de tenir compte de l'évolution du diplôme des masseurs kinésithérapeutes et des orthophonistes depuis 2021 avec une responsabilité élargie.

0601 – Auxiliaire de soins

Passage d'un positionnement des emplois sur le seul niveau 3E à un positionnement sur les niveaux 3Ea et 3Eb. Cette évolution est justifiée par le niveau de responsabilité des aides-soignants pouvant réaliser des actes techniques renforcés, par délégation de soins infirmiers, qui a entraîné le passage du diplôme d'état d'aide-soignant vers un niveau 4 RNCP. A contrario, le niveau de responsabilité des AES n'a pas été impacté et le diplôme demeure un niveau 3 RNCP.

Les constats de la CFDT

La grille proposée est tassée à l'identique de celle proposée pour les employés et cadres et ne permet pas de garantir une évolution salariale attractive.

Le complément Ségur n'est pas intégré à cette grille, il serait pourtant simple de le prévoir sous forme de complément en points.

La méthode de classement des emplois nécessite qu'elle soit testée en groupe de travail paritaire afin de garantir équité et attractivité.

Le choix de conserver 4 grilles distinctes ne nous semble pas être la solution la plus ambitieuse et constructive.

Cette grille ne permettra pas d'inclure facilement de nouveaux emplois à venir.

Comme toujours, la CFDT sera attentive et porteuse de propositions permettant aux Établissements de retrouver une attractivité et de relancer des plans de carrières en adéquation avec les réalités. L'employeur doit comprendre que cette "négo classif" se doit d'être ambitieuse afin de répondre aux défis à venir !



Flashez
pour plus
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer